

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°25 de la réunion du 29 mars 2018

• Lieu :	Coteau viticole à 9h30
-----------------	------------------------

• Maître d'ouvrage (MO) :	
Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER : 03.23.83.19.69	
• Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :	• Maître d'œuvre (MOE)
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
• Contrôleur extérieur	• Coordonnateur SPS
RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques	• Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations
RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com	PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr

PROCHAINE REUNION LE 5 AVRIL 2018 A 9H30 SUR SITE – Parking du cimetière

En remerciant tous les participants de se garer en dehors des trottoirs de la commune de Nesles la Montagne

(Stationnement possible au cimetière ou sur la plateforme dans le virage de la RD)

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire			✓	✓
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
MAIRE Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com				
POUJOLY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		✓		✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur		✓		✓
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – jean-paul.angers@civc.fr	✓			✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - ifaramus@aisne.fr		✓		✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr		✓		✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr		✓		✓
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr				✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry benedicte.greff@carct.fr				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – earl.simon-legrand@wanadoo.fr 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS rloiseau@moethennessy.com – 06.07.35.04.92	✓			✓
DOYARD Pascal	Responsable d'exploitation viticole – Champagne JACQUART pascal.doyard@free.fr - 06.80.31.97.16				✓
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole	✓			✓
VERBEKE Patrice	Propriétaire et exploitant viticole				
PERTOIS Patrick	Propriétaire et exploitant viticole -06.31.54.55.35				
LERICHE François	Propriétaire et exploitant viticole	✓			✓
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07	✓			✓
TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr M. Cyrille STORME : cstorme@aisne.fr - 06.07.40.20.02				
TARAMINI Yannick	Réfèrent travaux à l'USESA – yannick.taramini@usesa.fr 06.71.95.97.21				
ROUSSEAU Jean-Baptiste	Responsable local Réseau Distribution Aisne Sud chez Veolia - jean-baptiste.rousseau@veolia.com – 06.01.33.73.29				
TASSAN Olivier	Directeur - RVM	✓			✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com		✓		✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages				✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage			✓	✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• **ADMINISTRATIF:**

Document à transmettre :

EDITEUR > DESTINATAIRE

- Retour des conventions Val D'Agglo suite envoi du rapport d'inspection de la Dhuis

Val d'agglo – **Urgent**

Documents transmis :

- Arrêté municipal d'accès interdit aux bassins pris par la mairie de Nesles-la-Montagne
- Planning de RVM

• **TRAVAUX:**

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Intempéries à ce jour :

SUIVI DES INTEMPERIES - RÜ DE NESLES

ENTREPRISE RVM																																
2017	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	2
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	0	
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	0
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	6	
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	7
																															16	
2018	WE ET JOURS FERIES							Intempéries																							Total	
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	10
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	17
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
																															27	

SUIVI DES JOURS TRAVAILLES ET D'INTEMPERIES- ENTREPRISE PRAT

2017	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie							Total										
Juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Septembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Octobre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Novembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Décembre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
2018	WE ET JOURS FERIES							jour travaillé							Intempérie							Total										
Janvier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Février	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Mars	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Avril	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
Mai	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Exécutions des travaux :

- **Chemins en béton n°132 et 148 :**

Travaux en cours selon les modifications vues le 15/03.

Bétonnage en cours du chemin 132.



- **Ouvrages redents 149, 188, 150, 187, 151 dans la ravine :**

Travaux en cours, la réalisation du 3^e redent est en cours.

L'exploitant riverain, Mme. Leriche, signale que des pieds de vignes ont été abimés lors du déplacement des enrochements.

Un constat des dégâts a été réalisé ce jour en présence de :

- M. MAGNIER, président du syndicat du ru de Nesles,
- M. SIMON, représentant des vignerons du coteau (du SGV pour le secteur de Nesles),
- M. LERICHE François, propriétaire de la parcelle,
- M. ANGERS du CIVC,
- M. TASSAN, directeur sté RVM.

Il y a 7 pieds de vignes abimés, 5 poteaux en acier de tordu et les tendeurs à remettre en état. Une estimation du coût des travaux de remise en l'état et du remplacement des pieds a été faite sur le site par M. SIMON et transmis à M. LERICHE.

Il a été proposé à M. LERICHE :

- La prise en charge des frais de remise en état, selon l'estimation transmise, par la Sté RVM,
- Et la plantation en crête de talus de plantes pour stabiliser l'érosion prise en charge par le SIVU.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





M. LERICHE doit revenir vers M. SIMON ou le syndicat après son entretien avec son exploitant, Mme LERICHE Nathalie.

En parallèle des travaux dans la ravine, il a été évoqué le fait de contrepenché le chemin d'exploitation longeant l'habitation de M. VAILLANT. Actuellement le ruissellement arrivant sur cette zone n'a pas été prise en compte dans l'étude.

M. LERICHE voit avec son exploitant cette possibilité et son éventuel accord. Le travail se faisant dans le cadre de l'aménagement général du coteau du ru de Nesles.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

Inspection de l'aqueduc faite le 14/12/2017 - **En attente de la convention.**

Les ouvrages sont terminés – reste les finitions en terre et grave.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



- **Chemins 159, 156, 133 et 176 en béton**



Réalisation des chemins 159, 156, 133 et 176 en béton :

Il apparait que le profil en long prévu en phase conception crée de nombreux problèmes d'accès aux rangs de vignes. De ce fait celui-ci va être réaménagé en prenant en compte la présence d'un point haut existant en aval du bassin 1.

L'arasement initialement prévu dans le profil en long crée un dénivelé supérieur à un mètre entre le chemin et les vignes rendant ainsi leurs accès impossibles.

Un second aménagement va être fait au niveau du dégrilleur n°219 alimentant le bassin n°2.

Les grilles de cet ouvrage vont se situer à 60 cm sous le niveau du terrain naturel existant générant une marche de 60 cm pour accéder aux rangs de vignes.

MHCS accepte un aménagement de son accotement et d'un nivellement du terrain entre les rangs de vignes concernés par permettre l'accès aux engins mécaniques.

- **Noie enherbée 145**

Les travaux sont terminés.

- **Moine de vidange et vanne murale des bassins : (A faire)**

La mise à niveau des vannes pour calibrer le débit de fuite selon les calculs d'ANTEA est également à faire.

- **Suivi des ruissellements d'eau provenant du bois :**

Il apparait que l'apport d'eau provenant du bois et des terres agricoles est conséquent et non négligeable en apport dans le Ru de Nesles. Le maître d'ouvrage souhaite que ces eaux soient tamponnées préalablement au rejet dans le Ru.

Pour cela une jonction doit être faite entre le regard existant et l'ouvrage de dégrillage n°202 présent au pied du chemin n°112 pour dévier les eaux prioritairement vers le bassin n°2 avec une surverse vers la ravine en cas d'apport d'eau très important (cas durant la période hivernale).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage n°186 :**



Intervention du contrôle extérieur faite pour les pénétromètres – en attente du rapport.

Reste à gérer le croisement de la canalisation de vidange du réservoir AEP de Nesles la Montagne.

A été acté le 25/01/2018 en présence de l'USESA et la société VEOLIA que le SIVU peut reprendre dans sa canalisation à poser le trop plein et la vidange du réservoir. Le volume amené est de l'ordre de 150 m³/an. Cela simplifie la réalisation des travaux car la canalisation à poser passe à la même altimétrie que la conduite de vidange.

Mise en garde de VEOLIA : Canalisations présentes le long du chemin béton 136 :

- une canalisation en PVC récente. En fonction des DICT, des sondages et ainsi de sa position, il sera important de la protéger lors de la pose des dépierreurs 186 et 204.
- une canalisation en fonte, plus ancienne. Veolia vérifiera sa localisation pour la DICT.

- **Chemin n°121 :**

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus. **A faire RVM.**

- **Bassin 1 – Travaux de reprise des exutoires faits**

L'expertise demandée par M. ROMAIN a été réalisée le 21/12 à 10h30.

Un courrier de l'expert est arrivé au syndicat – des renseignements complémentaires lui ont été transmis.

- **Bassins n°1 et n°2 :**

La commune de Nesles-la-Montagne a pris un arrêté municipal pour l'interdiction d'accès et de baignade dans les bassins.

La pose des panneaux sera réalisée par le lot 2.

- **Chemins n°123 et 134 :**



Visite-le 30/11 des 2 chemins. A valider avec M. LOISEAU la structure du n°123. **Vu sur site, reprofilage en l'état.**

Le 134 va faire l'objet d'un reprofilage à contre-pente.
 ➔ Reprofilage en déblai /remblai dans l'axe des bornes existantes avec arrêt avant le chemin descendant.

- **Ouvrage 190 :**

Travaux réalisés, reste le raccordement sur le dégrilleur (travaux à venir) et la pose de la tête de sécurité

- **Ouvrage n°161 :**

Il reste à faire la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau. Vu sur site avec le propriétaire du chemin d'exploitation.



- **Ouvrage 146 :**

La jonction du dégrilleur se fera par la pose d'une canalisation avant la benne à verre et non à la fin de la dalle de la benne à verre.

Une petite noue sera maintenue pour collecter d'éventuels ruissellement provenant du chemin contre-penté n°161.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Fossé à redents n°102 :**

Il est également proposé la réalisation des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier.

Vu le 30/11 sur site : M. PERTOIS, nous signale la présence d'une petite source se déversant dans le fossé et qu'il enlèvera un rang avant l'implantation des redents dans ce fossé.

Vue sur le curage du fossé et les redents réalisés.



Les talus seront engazonnés et des plantes hélophytes plantées à raison de 2 m en pied de talus en amont de chaque redent.

- **Fossé à redents n°104 :**



Une prise de côte a été faite au droit de la tête de pont existante. Avec la pose d'un ouvrage de type moine similaire à ceux des bassins, il est possible de faire un stockage/restitution sur 1,5 m de hauteur au droit de la tête de pont sans provoquer de débordement sur le chemin.

Le maître d'ouvrage acte ce principe et demande la pose d'un moine au droit de la tête de pont à la place des redents dans le fossé.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Les passages busés existants seront maintenus en l'état.

Pour les passages défectueux faisant obstruction au libre écoulement des eaux, un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle pour l'en avertir et lui demander un entretien ou une rénovation (si passages déclarés en mairie). Sans retour de la part du propriétaire de la parcelle, les passages seront démontés.

A ce titre, la commune doit prendre un arrêté.



- **Dégrilleur n°217 :**

Décalage au point bas existant.

- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierreurs 212 et 213 :**

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierreur + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierreur et rejet au réseau pluvial existant.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



RAPPELS :

- **Noie enherbée n°145 :**

Travaux terminés

- **Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :**

Travaux terminés

- **Entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale**

Travaux terminés

- **Fossé à créer n°189 :**

Le curage du fossé a été réalisé.



- **Chemins n°114 et 115 :**

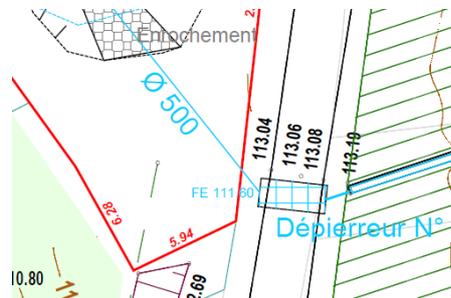
Reprofilage fait en GNT

- **Caniveaux bétons 140, 141, 142, 143 et 152**

L'ensemble des caniveaux béton ont été posés

- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :**

En attente de raccordement lors de la pose du dépierreur.



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

- **Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :**

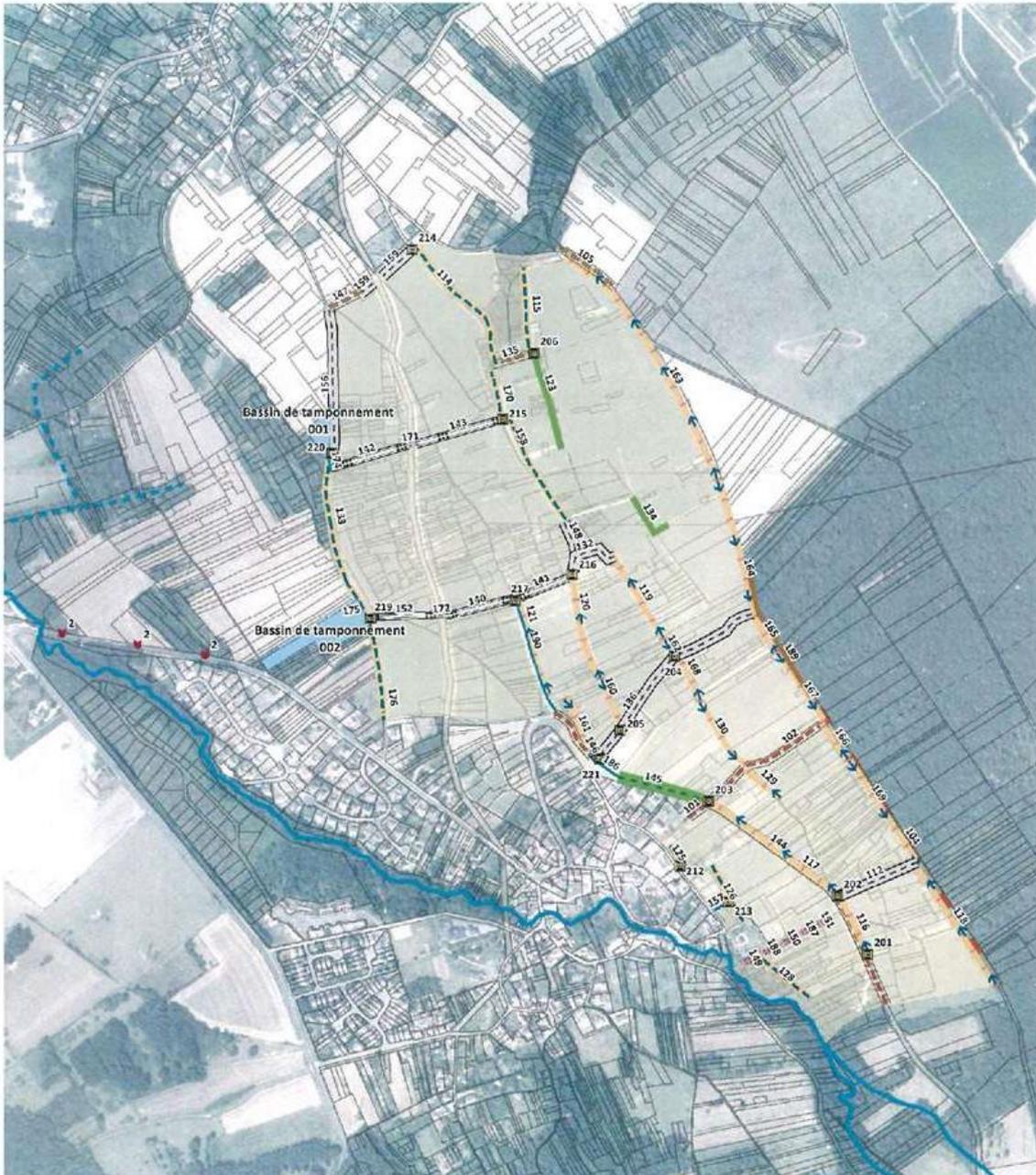
Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.

Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles
Maitrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS
PROJET

- Légende**
- Reprise entrée au champ
 - Avaloir dépiéneur
 - Bassin de tamponnement
 - Fosse
 - Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques
 - Chemin bétonne profilé
 - Chemin repotée V spécifique
 - Chemin repotée avec pente unique
 - Cratillon de souille enrochés
 - Fossé
 - Fossé - installation grands radents
 - Fossé - installation petits radents
 - Fossé à recent
 - Noue ens herbée
 - Renforcement ou lit par enpiérement
 - Ru de Nesles
 - Ru de la Butte Elanone (intermittent)

Echelle : 1:6 000



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 5 avril à 9h30 pour l'avancée des travaux



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

